

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 AVRIL

Les Bons de l'Exposition

Il n'est bruit dans la presse que de l'émission des Bons de l'Exposition, qui est, à proprement parler, l'événement du jour.

Tous les journaux officieux entonnent à ce propos un même cantique d'actions de grâces, et certains qui, sans être tout-à-fait officieux, sont d'humeur sceptique et très conciliante, réclament une seconde édition de la combinaison universellement reconnue comme un trait de génie financier.

Nous nous garderons de mêler une note discordante à cet enthousiasme, d'autant plus qu'il ne nous en coûte rien d'applaudir à l'habileté incontestable d'une conception financière qui ne peut avoir en soi que d'heureux effets. Cependant, il nous est impossible de garder le silence sur certains faits, relatifs à cette émission, et qui en altèrent singulièrement le caractère de prime-abord si populaire et patriotique.

Les Bons de l'Exposition ont, d'ailleurs, une histoire assez facile à narrer.

Le gouvernement, représenté dans la circonstance par M. Rouvier, s'est avisé, il y a quelque temps, de se demander ce que pourraient bien rapporter exactement les entrées de l'Exposition.

Il s'est reporté aux précédents. Il a consulté la statistique des produits de la dernière Exposition, et il a trouvé que les entrées en 1878 n'avaient pas dépassé un chiffre sensiblement supérieur à 14 millions. Ce chiffre a paru un peu mince, et le gouvernement s'est dit qu'il fallait faire mieux cette fois. Il s'est ouvert de cette idée à quelques établissements de Crédit — lisez : en première ligne au Crédit foncier, — et M. Christophle a immédiatement prêté l'oreille aux désirs du ministre.

Après certains pourparlers, on aboutit au projet d'arrangement suivant : pour assurer le succès de l'Exposition, succès auquel elles étaient intéressées à tant de titres, les principales maisons de crédit garantiraient les entrées pour une somme de 20 millions. Les chefs de ces maisons, sur l'initiative de M. Christophle, examinèrent le projet : un d'eux qui est, croyons-nous, M. le baron de Soubeyran, fit remarquer qu'en définitive les Sociétés qui entreraient dans l'arrangement auraient probablement à supporter un déficit de 5 à 6 millions, rien n'autorisant à attendre du chef des entrées à l'Exposition prochaine un rendement supérieur au total des entrées de la dernière Exposition.

M. de Soubeyran imagina alors la combinaison consistant dans l'émission des bons actuels, bons comprenant d'une part 25 tickets d'entrée délivrés au prix régulier des entrées normales à l'Exposition universelle, de plus un bon ou titre proprement dit, amortissable en 81 tirages avec lots.

L'éminent financier estima que l'émission produirait un chiffre notablement supérieur aux 20 millions de garantie demandés par le gouvernement, et que l'excédent suffirait à assurer l'amortissement.

L'idée de M. de Soubeyran fut adoptée et

M. Christophle fut chargé de lancer l'affaire très régulière, très ingénieuse et très honnête dans laquelle l'État et les particuliers devaient également trouver leur compte.

Dès que la combinaison fut connue, la faveur générale lui fut acquise et c'est à qui se proposa de souscrire aux Bons de l'Exposition.

Malheureusement pour la grosse masse des souscripteurs, on s'arrangea tout d'abord de manière à faire désirer ces Bons si appréciés. Les Bons furent introuvables ou à peu près. C'est en vain qu'on s'adressait aux Établissements désignés pour recevoir les souscriptions : les personnes en comptes-courants avec ces établissements avaient elles-mêmes toutes les peines du monde à en obtenir, la part faite à ces maisons étant, paraît-il, très limitée.

D'ailleurs, pendant que le public s'acharnait ainsi vainement à leur poursuite, les Bons presque introuvables apparaissaient à la Bourse, et faisaient leur entrée sur le marché où ils étaient livrés moyennant une prime de 3 francs.

On avait désormais tout lieu de croire que les Bons étaient refusés aux guichets d'émission pour être vendus à la Bourse avec bénéfice.

Cette spéculation sur les entrées de l'Exposition est loin d'être irréprochable : on a peine à comprendre ce prélèvement opéré par l'agiotage dans une affaire qui ne devrait pas en être une, mais bien plutôt affecter le caractère d'une œuvre populaire et nationale.

Mais ce n'est pas là, malheureusement, le côté le plus grave des étonnements que le public ait éprouvés à ce propos.

Lundi, des groupes nombreux n'ont cessé pendant toute la journée de stationner dans la rue sous la pluie intermittente et la froidure, à la porte des succursales du Crédit lyonnais et de la Société générale : ces groupes, composés d'honnêtes artisans, modestes bourgeois, petits rentiers, attendaient bravement, stoïquement, pour souscrire aux Bons dont la spéculation s'était déjà emparée, et pendant que tous ces braves gens faisaient ainsi le pied de grue, MM. les députés et sénateurs avaient tous acquis, ou pu acquérir le plus tranquillement du monde, des séries irréductibles de 25 Bons, placés à leur disposition par le Crédit foncier, qui avait envoyé à cet effet des employés spéciaux au Luxembourg et au Palais-Bourbon et ouvert un bureau d'émission privilégiée dans chacun des deux palais législatifs.

Le privilège ainsi offert à MM. les députés et sénateurs eut déjà été pas mal critiquable, alors même qu'il eut seulement consisté dans ce fait que MM. les membres du Parlement pouvaient se procurer sans se déranger un nombre relativement important des Bons, presque introuvables pour toutes les autres catégories de citoyens.

Ce procédé de M. le gouverneur du Crédit Foncier, bien fait pour concilier la sympathie et la reconnaissance des membres du Parlement à l'établissement qu'il dirige, n'était pas de nature à rendre plus populaire notre parlementarisme.

Mais voilà : question de procédé et de convenance démocratique à part, nos parlementaires ne sont pas redevables seulement à M. Christophle d'une gracieuseté qui a eu pour

effet de mettre à leur disposition un nombre très respectable de valeurs fort recherchées.

Les Bons ainsi délivrés à MM. les membres du Parlement bénéficièrent tous d'une prime d'au moins trois francs. Chacun de MM. les députés et sénateurs a pu les revendre immédiatement en réalisant un bénéfice de 3 fr. — soit 75 pour la série.

Ce n'est plus seulement une gracieuseté, c'est un cadeau que le Crédit Foncier a dû faire ainsi aux membres des deux Chambres.

Reste à savoir sous quelle pression M. Christophle a dû se mettre en frais de libéralités pour MM. du Parlement. 75 francs ! Ce n'est pas la forte somme. Mince profit !... en est-il plus honorable ?

Est-ce un supplément d'indemnité, à l'adresse des pauvres parlementaires en général, qui prennent tant de mal à lutter contre le suffrage universel et la volonté nationale, ou de MM. les membres de la Haute Cour en particulier.

Est-ce le denier des gouvernants, aux sénateurs et aux députés, et quelque esprit chagrin n'y verra-t-il pas le pourboire du juge ?

MARCEL LAVIGNE.

Il y a 586 députés et 300 sénateurs, soit, au total, 886 parlementaires. Multipliez par 75 et vous trouverez que c'est un cadeau de 66,450 francs offert à tous ces messieurs.

Voilà à quelles complaisances se prête le Gouvernement, d'accord avec la majorité républicaine qui a voté cette émission.

La Droite n'a pas voté cette souscription, elle n'a donc aucune responsabilité dans cet abus dont il sera demandé compte.

Nous l'espérons bien.

LE SÉNAT, COUR DE JUSTICE

M. Merlin, président de la commission d'instruction, et ses assesseurs, MM. Cordelet, Trarieux et Demôle, se sont réunis pour la première fois mardi à deux heures ; ils ont commencé à proprement parler l'examen des nombreux dossiers qui leur ont été adressés.

La commission d'instruction continue à s'entourer du plus grand mystère et prend les plus sérieuses précautions pour qu'aucune des pièces du dossier Boulanger ne lui soit dérobée.

Ainsi on a installé avant-hier dans la salle d'instruction du Sénat un énorme coffre-fort apporté sur un camion que tiraient deux chevaux noirs ; il a été monté au premier étage par sept ouvriers.

Dans ce coffre-fort ont été aussitôt enfermées les pièces du dossier, et M. Merlin, président de la commission, en a seul le secret.

NOUVELLES PERQUISITIONS

De nouvelles perquisitions ont eu lieu chez M. Morphy et chez l'anarchiste Soudey.

M. Clément a saisi, au domicile de Morphy, 53, rue Beaunier, une liasse de lettres, plusieurs photographies, des cartes de visite, des imprimés de la Ligue boulangiste.

M. Morphy était absent lors de la perquisition.

M. Clément allait se retirer quand un incident assez bizarre s'est produit. On sait que, tout dernièrement, des étudiants républicains firent don à M. Boulanger, en manière de railerie, de deux aigles fort beaux, non pas empaillés, comme on l'avait dit, mais très vivants.

Fort embarrassé, M. Boulanger ne voulant pas conserver chez lui ces emblèmes de son ambition, les confia à M. Morphy qui se prit d'affection pour eux et leur voua, paraît-il, un véritable culte.

Mais M. Morphy n'a point de cage à sa disposition et il est obligé de loger ses aigles en une pièce fort exigüe.

Ces animaux, quoique domestiqués, n'en ont pas moins gardé leur nature farouche.

M^{me} Morphy le savait.

Aussi s'était-elle fait une joie d'ouvrir la porte de l'appartement où perchent les aigles, au moment même où M. Clément s'appretait à se retirer.

Les deux empereurs des oiseaux se sont aussitôt précipités à grands coups de bec sur les personnes présentes, mais, juste retour des plaisanteries d'ici-bas, c'est M^{me} Morphy qui s'est trouvée atteinte par leurs serres et leur bec !

Avant-hier matin, à dix heures, les magistrats se sont à nouveau présentés chez l'ex-anarchiste, qu'ils n'ont pas rencontré.

Il est peu probable que M. Morphy regagne son domicile. Peut-être rejoindra-t-il, affirme-t-on, M. Boulanger en Belgique.

Suivant la Presse, soixante mandats d'arrêt ont été lancés par M. Merlin.

M. Clément s'est rendu rue de la Tombe-Issoire, en une maison qu'habitait encore tout récemment l'anarchiste Soudey.

Mais ce dernier a quitté l'immeuble sans laisser d'adresse.

Les magistrats se sont donc retirés après avoir constaté son absence. On affirme que M. Soudey est activement recherché par la police.

Le parquet de la Haute Cour a fait saisir, chez un imprimeur du quartier du Sentier, un certain nombre de chromo lithographies représentant le général Boulanger.

Des perquisitions ont eu lieu dans diverses villes de province, chez les membres des comités départementaux du parti dit national, en vertu de commission rogatoires, décernées par M. Athalin, juge d'instruction, chargé d'assister la commission d'instruction de la Haute Cour dans le dépouillement du dossier de M. Boulanger et de ses co-accusés.

UNE QUERELLE ENTRE M. GOBLET ET SON SUCCESSIONNAIRE AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Une mesure administrative vient de donner lieu à un incident qui met en cause le ministre actuel des affaires étrangères et son prédécesseur M. Goblet.

Le capitaine breveté Bujac, qui était chargé au ministère des affaires étrangères des rapports avec nos attachés militaires auprès des grandes puissances, fut remplacé à l'arrivée de M. Spuller.

A ce propos, certains journaux prétendirent

que le capitaine Bujac avait été relevé de ses fonctions parce que cet officier, profitant de ses fonctions officielles, fournissait au général Boulanger des renseignements sur les résolutions du gouvernement.

Pour répondre à ces commentaires, une note officieuse parut dans les journaux d'avant-hier soir.

Cette note, émanant du département des affaires étrangères, se borne à dégager M. Spuller. Aussi M. Goblet, qui se trouve personnellement découvert, a jugé la déclaration insuffisante et il vient d'adresser la lettre suivante à son successeur :

« Paris, le 16 avril 1889.

» Monsieur le ministre,

» Le Temps d'hier soir publie, à la suite de diverses informations concernant le capitaine Bujac, la note suivante, qui émane évidemment de vous :

« Depuis que M. Spuller est à la tête des affaires étrangères, le capitaine Bujac n'a plus la direction du bureau qui ressort de ce département, et qui est chargé de dépouiller la correspondance des attachés militaires près de nos ambassades de l'étranger. »

» S'il est à votre connaissance, monsieur le ministre, que, tandis que j'étais au quai d'Orsay, le capitaine Bujac que j'y avais trouvé lors de mon entrée au ministère, ait entretenu avec le dehors des relations susceptibles d'être incriminées, je vous prie de le dire nettement et avec précision.

» Vous vous le devez à vous-même.

» Je ne parle pas de ce que vous devez à votre prédécesseur.

» Recevez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

» René GOblet. »

A la Chambre, où il s'était rendu mardi, M. Goblet témoignait une vive irritation de cet incident.

DISCOURS DE VERSAILLES

Le discours du général Boulanger, lu au banquet de Versailles par son lieutenant Laguerre, occupe la presse.

La Défense l'apprecie de cette façon :

« L'événement justifie notre scepticisme. Le discours de Versailles ne renferme aucune phrase, aucune syllabe d'où l'on puisse inférer que M. Boulanger reproche à son « enfant de cœur » d'avoir trahi ses intentions.

» Bien au contraire, la nouvelle marque de confiance qu'il a donnée au même M. Laguerre en le chargeant de lire son discours et de le commenter, écarte toute idée d'un désaveu quelconque.

« Sac au dos des curés ! » C'est toujours le programme des républicains boulangistes aussi bien que des autres. »

L'Union termine un long article par cette conclusion :

« Le général a parfaitement compris la situation. Il en a tiré le meilleur parti. Les adhérents lui arrivaient, en foule, de tous côtés, de droite aussi bien que de gauche.

» Pour les contenir, pour les retenir tous, pour en attirer davantage encore, M. Boulanger, ne versant ni à droite ni à gauche, écartant l'opportunisme, le radicalisme, la royauté, l'empire, a promis du nouveau. Il ne favorise point une des ailes de son armée aux dépens de l'autre. Il propose à tous une expérience à tenter.

» — Pourquoi n'essayeriez-vous pas, dit-il, sous mon patronage, d'une République non parlementaire, honnête, respectueuse des consciences, alliant à une certaine dose de juste liberté, une certaine dose d'impartiale autorité, bref, inconnue encore ?

» Et, véritablement, nous croyons que le général, en parlant ainsi, est SINCÈRE, qu'il s'est créé une conviction, qu'il veut nous donner une République ouverte à tous, habitable pour tous, qu'il dirigerait, — et qu'il travaille dans CE SEUL BUT.

» Maintenant, pourra-t-il faire ce qu'il veut faire ? C'est une autre question. »

NOUVELLES MILITAIRES

REMONTÉ DE LA GENDARMERIE

Les conditions de la remonte de la gendarmerie sont modifiées.

A l'avenir, les chevaux qui étaient la propriété des gendarmes seront fournis gratuitement à ceux-ci par l'État.

Les animaux cédés proviendront des régiments de cavalerie qui, n'étant plus jugés susceptibles de rendre des services dans cette arme, seront néanmoins reconnus aptes au service de la gendarmerie.

QUESTION DE LA France militaire

Pourquoi les règlements militaires permettent-ils aux médecins de distribuer des lunettes aux soldats myopes et ne les autorisent-ils pas à donner également des lunettes aux autres soldats atteints d'affections de la vue, tels que les hypermétropes, etc., etc. Est-ce nécessaire ? Oui ! Eh bien ! alors pourquoi...

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ADMISSIONS A L'ÉCOLE DE GUERRE

Sur l'état nominatif des officiers qui sont admis en 1889 à l'École supérieure de guerre à la suite des examens, nous trouvons, dans l'arme de la cavalerie, les noms suivants :

M. de Waubert de Genlis, du 11^e chasseurs,

lieutenant d'instruction à l'École de cavalerie de Saumur.

M. Lesieur-Desbrière, lieutenant au 7^e cuirassiers, détaché à l'École de cavalerie de Saumur.

QUESTION D'ÉQUITATION

Saumur, le 16 avril 1889.

Monsieur le Rédacteur de l'Écho Saumurois,

Le cours d'équitation suivi par les élèves du collège communal est supprimé par ordre ministériel. Les évincés ne sont pas contents et réclament ; c'est leur droit.

D'un autre côté, un de vos estimables correspondants réclame aussi lui pour les élèves de l'Institution Saint-Louis, évincés eux-mêmes depuis plus longtemps déjà. Ils ne l'étaient pas tous cependant, car quelques-uns d'entr'eux, plus favorisés que leurs camarades, suivaient lesdits cours, mêlés avec ceux du collège communal.

Mais il y a une autre catégorie encore dont personne ne parle et qui ne me paraît pas aussi négligeable qu'on paraît le croire.

Les officiers de réserve et de l'armée territoriale sont assez nombreux à Saumur. Est-ce que ces messieurs n'ont pas droit à un certain privilège ? Comment d'ailleurs peuvent-ils exécuter les ordres qui leurs sont donnés, à certains d'entr'eux du moins, de suivre les cours d'équitation ? Ne serait-ce point pour ce motif que les chevaux sont retirés aux collégiens, afin de pouvoir les mettre à leur disposition ? Il n'y a guère qu'à Saumur qu'un cours spécial n'existe pas pour eux. Dans toutes les garnisons de cavalerie, ils montent à cheval un jour par semaine ; je crois qu'à Angers le jour fixé est le mercredi. A Saumur, on pourrait fixer le dimanche matin. Des démarches ont déjà été faites à cet effet.

Il est évident qu'il est utile d'aider les jeunes gens à compléter leur instruction préparatoire pour le service militaire. Les exercices scolaires, la gymnastique, la topographie, l'équitation ne peuvent être que profitables à tous les points de vue ; mais il ne faut pas que le service en souffre.

Il est probable que cette suppression a pour but de remplacer le cours fait aux élèves du collège par un cours spécial aux officiers de nos réserves. Ils en ont besoin davantage qu'eux.

Que l'on donne l'excédent aux collégiens, qui cependant ont le temps d'apprendre au régiment avant de paraître sur le champ de bataille, rien de mieux ; mais il est juste et rationnel de ne pas laisser de côté ceux qui peuvent être appelés du jour au lendemain à marcher à la tête de leurs soldats.

Je vous prie d'agréer, etc.

UN DE VOS LECTEURS.

A l'occasion de l'ouverture de l'Exposition universelle, le 6 mai, un congé de trois jours sera accordé aux élèves de tous les lycées et collèges de France.

Ce congé commencera le samedi 4 mai, après la classe du soir, et prendra fin le mardi 7 mai, à une heure de l'après-midi.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

La prochaine session des conseils généraux commencera le lundi 29 avril courant ; cette session est la dernière pour les membres soumis à la réélection.

Les élections au conseil d'arrondissement et au conseil général auront vraisemblablement lieu pour toute la France le dimanche 4 août et pour le scrutin de ballottage le 11 août.

LES PRÉVISIONS DU TEMPS

Les savants qui s'occupent de la prévision du temps nous ont annoncé pour la mi-avril et la mi-mai un certain refroidissement de température.

L'état de l'atmosphère jusqu'à présent leur a donné raison pour la première partie de leurs prévisions.

LES PROCHAINES ASSEMBLÉES DES ENVIRONS DE SAUMUR

Lundi de Pâques, 22 avril, au Chapeau.

Dimanche 28 avril, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Dimanche 5 mai, à la Croix-Verte.

Dimanche 12 mai, au Pont-Fouchard.

LES BONS DE L'EXPOSITION

Voulez-vous une description sommaire des Bons de l'Exposition ?

Ce titre est tout en largeur : 60 centimètres de long sur 28 de haut. A gauche est le titre proprement dit ; à droite les tickets de l'Exposition rangés par 5.

Le fond est blanc avec un filigrane rose composé de ces mots : Exposition universelle Exposition universelle Un Franc Un Franc Un Franc des centaines de fois répété. Les inscriptions sont en bleu. Le titre est encadré d'un dessin représentant la Paix et le Travail. A gauche, un cachet vermillon, portant le monogramme E. U., qui se retrouve sur chacun des tickets, sous une très jolie vignette.

LA PLANÈTE VÉNUS

La planète Vénus, l'étoile du Berger, attire tous les regards depuis quelque temps. Elle brille au couchant d'un éclat extraordinaire. Son diamètre apparent atteint 39". Son éclat est allé sans cesse en augmentant jusqu'au 25 mars dernier. Maintenant elle se rapproche du soleil près duquel elle passera le 4^e mai. Le

JOSÈPHE

Par Marthe Lachèse

— Je n'aurais jamais quitté Zwang si mon père n'était pas mort, répondit la jeune fille. Il était étranger pourtant, il venait de Wurtzbourg. Mais un de ses amis lui avait procuré un fermage à Zwang et il s'était fixé dans ce village. J'y suis née, j'y ai vécu douze ans, puis j'ai perdu mon père. Alors ma mère a voulu revenir ici près de sa famille. Dix mois après son retour, elle-même m'a été enlevée. Un de ses frères m'a recueillie.

— Pauvre Lisbeth ! Transfuge d'un pays à un autre, entre deux tombes ouvertes trop tôt ! Du moins, au lieu de l'isolement, vous avez trouvé une affectueuse protection...

A ces mots, un léger nuage se répandit sur les traits de Lisbeth. Frantz fronça les sourcils et, d'un ton amer, courroucé :

— Les siens sont durs pour elle, murmura-t-il.

— Ainsi, vous êtes orpheline, vous avez

perdu une mère ! et, où vous avez échoué vous n'êtes pas heureuse ! dit Joséphe d'une voix tremblante de sympathie.

— Mais, maintenant, moi, je suis là !

A ce cri parti du cœur du fiancé, des larmes jaillirent des yeux de Joséphe sans qu'elle pût les retenir. Elle resta un instant comme accablée. Les deux jeunes gens la regardaient, surpris. Ils n'osaient plus rompre le silence.

Elle essuya ses pleurs et, sans les expliquer, elle reprit :

— Comptez-vous vous marier bientôt ?

— Vers le milieu d'octobre, quand les troupeaux descendront des sommets. Pour nous établir, il faut que nous choisissons le nôtre puisque, grâce à vous, Fraulein, nous allons pouvoir l'acheter sans tarder. En chantant, Frantz a gagné le prix d'un chalet, sur la hauteur. Nous voulons habiter entre Valens et Rummer. Cet endroit est libre encore : de bons pâturages couvrent son versant, les chemins y sont larges, les bois superbes. Dans deux mois, nous pourrions enfin nous y rendre. Il y a longtemps que nous le souhaitons. Frantz m'offrira la demeure, et moi je lui donnerai la vraie fortune de la montagne, le troupeau.

Avec son fier visage, son chaste regard, elle

était belle, cette enfant des grands espaces, en annonçant qu'elle apporterait à son fiancé un troupeau pour dot. Devant les champs de la Mésopotamie, Rachel devait parler ainsi quand elle mit sa main dans la main de Jacob. Un toit solitaire, des sentiers sous les hêtres, quelques vaches ou quelques brebis : voilà donc ce qui épuisait un rêve d'avenir ! Cette vie projetée, aux joies calmes et rustiques, s'encadrait dans des lignes naïves, se dessinait dans une perspective d'un charme inexprimable et retournait si bien à la simplicité antique que, tout à coup, elle en atteignait la grandeur.

— Vous serez heureux, j'en suis sûre, dit Joséphe. Frantz chantera pour remercier Dieu et, bien sûr, en chantant, il lui rendra gloire. O Frantz ! quelle voix vous avez ! Quel don incomparable vous possédez !

Un sourire de triomphe passa sur les lèvres de Lisbeth. Frantz répondit humblement :

— Le bon Dieu l'a voulu. Vous m'avez donc entendu, Fraulein ?

— Oui, et plusieurs fois.

— C'est pour cela que vous me connaissez ? Vous avez dit mon nom à Lisbeth.

— Oui, c'est pour cela. Je vous ai entendu tout d'abord en Bretagne, car je viens de la

Bretagne. Vous souvenez-vous de ce pays ?

— Oui, Fraulein.

— Je vous ai encore entendu ici et, enfin, à Einsiedeln. Oh ! le *Salve Regina*, le soir, devant la Sainte-Chapelle ! Que ce chant était beau, mon Dieu ! qu'il était beau !...

— Bien moins que je ne l'aurais souhaité, dit Frantz. J'aurais voulu m'y appliquer davantage. Mais j'étais si ému, si ému que je ne savais plus ce que je faisais.

— Gardez-vous de le regretter. Puissiez-vous toujours vous tromper de cette manière ! Et, quand vous chanterez de nouveau le *Salve Regina*, Frantz Mayeiger, qu'il devienne quelquefois votre prière pour moi !...

— O Fraulein, dès que nous nous agenouillerons, Lisbeth et moi, nous aurons toujours votre nom sur les lèvres.

A ce moment, la cloche du Hof lança le premier appel pour le déjeuner. Les montagnards se levèrent aussitôt.

— Encore un mot avant que vous me quittiez, dit Joséphe. Ne vendez pas, Lisbeth, le bracelet que je vous ai donné. On pourrait vous tromper sur sa véritable valeur. J'irai vous voir et vous le redemander. Je vous le rachèterai moi-même.

jour de Pâques, le 21 avril, elle se coucha encore avec un retard sur le soleil, de une heure quarante-six minutes. Dès le milieu de mai, d'étoile du soir, elle devint étoile du matin, et le 1^{er} juin, son lever précéda celui du soleil d'une heure et demie. Le 7 juin elle atteindra de nouveau son plus grand éclat, et, après avoir brillé étoile du matin jusqu'à décembre, elle se rapprochera du soleil pendant ce mois et janvier 1890, pour repasser derrière cet astre, à sa conjonction supérieure, le 14 janvier 1890, comme elle y est passée le 16 juillet dernier. Vénus a été la première planète que les peuples et les savants ont distinguée parmi les étoiles.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de PAQUES

AVRIL 1889

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station balnéaire, donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de cinq jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de cinq jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

VILLERENIER. — *Suicide*. — La semaine dernière, un habitant de cette commune, le sieur Borien (Jean), propriétaire, âgé de 58 ans, s'est pendu dans son grenier.

Cet homme avait été délaissé par sa femme qui est partie, on ne sait pas où, depuis quel que temps. Comme il ne jouissait pas de toutes ses facultés, ce délaissement lui a porté à la tête et l'a amené à se suicider.

TOURS. — *Le banquet du Vendredi-Saint*. — Les valeurs de saucissons se réuniront cette année, selon un usage antique et pas du tout solennel, le jour du Vendredi-Saint.

C'est, paraît-il, un sieur Michin, restaurateur de la place du Grand-Marché, qui est chargé de trichiner les frères et amis.

Nous ne voulons pas insister sur le ridicule de cette goinfreterie libre-penseuse et nous ne pouvons que plaindre du plus profond de notre cœur les soi-disant esprits forts (lisez pauvres têtes brûlées) qui y prendront part.

(*Messageur d'Indre-et-Loire.*)

DEUX COUPS DE TONNERRE

Samedi dernier, vers 5 heures de l'après-

midi, la foudre est tombée deux fois sur le village de la Houssaie, en Riallé (Loire-Inférieure).

Pour prélude, elle a frappé un chêne à haut vent, à la tête, l'a parcouru du haut en bas, lui vidant le tronc, broyant l'intérieur comme de la filasse, et, s'échappant par les racines, les a détachées de l'arbre, tordues et jetées éparpillées de tous côtés. Chose singulière, l'arbre est resté debout.

Peu d'instants après, un second coup a retenti plus violent. La foudre a frappé la cheminée de la maison de M. André Verger. Elle a pénétré à l'intérieur de la maison et y a produit les plus singuliers effets.

Cinq ou six personnes s'y trouvaient rassemblées. Toutes ont été renversées et sont restées près d'un quart d'heure dans une sorte d'anéantissement. Revenu à lui, le propriétaire était comme sourd; il a constaté que le fluide avait percé le mur de la maison sous l'appui de la fenêtre près de laquelle il se trouvait. Il y avait un trou de 20 centimètres de diamètre. Les pierres avaient été jetées au loin. L'un des enfants avait les jambes presque inertes, ne pouvant les remuer.

Une douzaine de cadres étaient suspendus à la cheminée, comme c'est l'usage à la campagne. De presque tous, les images ont été arrachées, déchirées et les morceaux jetés dans la maison. Sauf deux ou trois qui ont été brisés, les autres cadres et leurs verres n'ont rien eu, ils n'ont même pas été déplacés.

Au dehors, les murs de la maison semblent criblés de balles et sont en plusieurs endroits comme perforés. Une partie de la toiture a été enlevée et jetée au loin. Dans une pièce joignant la maison, la foudre a broyé l'angle d'une croisée, détachant une partie du bois, et n'a pas cassé les carreaux.

La foudre est entrée dans l'étable, a passé entre deux bœufs auxquels elle n'a pas touché et est allée dans l'étable de M. J.-B. Verger, où elle a tué une vache, sans qu'il ait été possible de voir où elle l'a frappée.

Deux hommes se trouvaient côté à côté à l'abri de la pluie sur le perron d'un escalier extérieur, près de la porte d'un grenier. L'un d'eux a été frappé et est resté comme mort. L'autre n'a eu que la peur. Une partie de la porte a été jetée à l'intérieur du grenier, brisée en morceaux petits comme des allumettes.

La perforation des murs de la maison est d'autant plus curieuse que ces murs ont été élevés il n'y a guère qu'une quinzaine d'années.

UN PRÉFET SUSCEPTIBLE

Le 10 avril, le chef de gare de Challans (Vendée) n'ayant pas salué le préfet en tournée de révision et en costume officiel, le directeur des Chemins de fer de l'État a donné ordre au chef de l'exploitation de relever immédia-

tement de son service le chef de gare de Challans et de présenter des propositions disciplinaires.

Très susceptible, M. le préfet.

CONCOURS MUSICAL ET LITTÉRAIRE

L'Union Artistique de Bordeaux vient d'ouvrir son 3^e concours musical et littéraire. Les candidats qui désireraient participer à ce concours n'auront qu'à demander le programme à MM. CANDOLIVES et C^o, 49, rue Sainte-Eulalie, Bordeaux.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 avril 1889.

La hausse rapide à laquelle nous avons assisté ces temps derniers détermine aujourd'hui quelques réalisations. Le 3 0/0 revient à 86.67; le 4 1/2 0/0 à 105.52.

Le marché du Crédit Foncier conserve une bonne animation et les cours des actions sont très soutenus de 4,315 à 4,320. Les obligations foncières et communales à lots, toujours en faveur, reprennent leurs anciens prix.

La Société Générale se traite à 460. La Banque d'Escompte, à 528.75, conserve tout le bénéfice de la hausse précédemment acquise.

La Banque de Paris termine à 772.50. La compagnie de Fives-Lille a obtenu du gouvernement de Santa-Fé la concession : 1^o de l'exploitation pendant 55 ans de tous les chemins de fer appartenant à la province et présentant un développement de 808 kil. 500; 2^o de la construction et de l'exploitation pendant 55 ans de 500 kil. de lignes nouvelles. La compagnie française des chemins de fer de Santa-Fé, à qui la compagnie de Fives-Lille a rétrocédé ses contrats, a dû, en conséquence, créer les ressources nécessaires pour rembourser à la province le prix de 808 kil. 500 que celle-ci a rétrocédés et pour payer à la compagnie de Fives-Lille le prix des 500 kilomètres à construire. Par suite, a été décidé l'émission par la Banque de Paris de 165,620 obligations de 500 fr. 5 0/0 qui seront mises en souscription publique le 25 courant.

Le Crédit Lyonnais se négocie à 688.65. Le Panama est à 55.

Les obligations des Immeubles de France font 379 et 380.

L'obligation des chemins de fer Economiques s'échange à 363.

Méiez-vous de la constipation!

Cruseilles (Haute-Savoie), le 12 août 1888. — Je souffrais de violents maux de tête et j'étais toujours constipé; vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte m'ont complètement guéri.

(Sign. lég.) JULES ROBBAZ.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Hebdomadaire, illustrée

BUREAUX A TOURS, RUE RICHELIEU, 13.

Sommaire du n^o 420 (14 avril 1889) La politique du père Bonsens; où Renaudot se fâche; ce que fait la République; l'Odysée de Boulanger. L'exécuteur des basses œuvres républicaines. Quelques poissons d'avril. La fuite de Boulanger. Les principes de 1789 et la République d'aujourd'hui.

cause fut gagnée! M. de Kerdu remit à Joséphe la somme nécessaire à l'achat du troupeau.

Le succès était acquis. Alors, pour prévenir toute surprise, Joséphe crut nécessaire d'avouer que le futur berger n'était autre que Frantz Mayeiger, le chanteur tant redouté. Elle coupait court à la stupeur du vieillard.

— Mon père, dit-elle, rassurez-vous. C'est moi qui ai trouvé le moyen de me délivrer de la demi-terreur que ce jeune homme m'inspirait. Je ne le crains plus depuis que je le protège.

Elle disait vrai. La bonté, surtout entée sur le sacrifice, est souvent un habile médecin. Combien de maux de l'imagination ou bien de l'âme ne guérit-elle pas par ce remède court et simple qui se nomme un bienfait!

Joséphe était donc en possession de la somme désirée. Elle se rendit aussitôt chez Lisbeth. La chaumière habitée par la jeune fille s'élevait à l'ouest de cette même montagne que la route de Pfeffers contourne au midi. On y atteignait par un chemin en lacet, étroit, assez rude. De temps en temps, par échappées, on découvrait, non plus la vallée du Rhin avec ses monts légendaires, mais la plaine de Sar-

UN EXCELLENT AVIS

Si vous éprouvez maux de tête, si la digestion se fait mal, si l'on a l'embaras d'estomac et d'intestins, manque d'appétit, faites usage des *Pilules Gicquel*, remède si efficace contre la constipation, la bile et les glaires. Vous éviterez maux de tête, névralgies, migraines, étourdissements, congestions. Très salutaires aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

165.620 Obligations hypothécaires de 500 fr.

DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DES

CHEMINS DE FER DE LA PROVINCE DE SANTA-FÉ

Revenu : 25 fr. (janvier-juillet)

Remboursement en 55 ans par tirages annuels

Prix : 427 fr. 50 (avec un coupon spécial de

6 fr. 25 au 1^{er} juillet 1889), en payant : 20 fr.

en souscrivant; 400 fr. à la répartition; 150 fr. du

1^{er} au 6 juin; 157 fr. 50 du 1^{er} au 6 juillet.

426 fr. en se libérant à la répartition.

(Coupon spécial de 6 fr. 25 au 1^{er} juillet attaché)

Le placement ressort à 6 0/0

GARANTIES

Annuité en or, servie par la Province pendant la durée de la concession et couvrant toutes les charges des obligations; intérêt et amortissement payés par la C^o de Fives-Lille, pendant la durée des travaux; 1^{er} hypothèque sur 762 1/2 kilom. de chemins de fer; Capital social de 10 millions, maintenu disponible.

On souscrit : le 25 avril, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Anjou.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPIGÉRIE CENTRALE

28 et 30, rue Suzart-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur

Grand choix d'Articles de PAQUES

A DES PRIX EXCEPTIONNELS DE BON MARCHÉ.

Paniers riches; Œufs de toute grosseur, décorés ou non; Œufs rustiques avec sac satin, Poules, Canards, Voiture bébé chocolat, Châlet suisse, Cabane avec cygnes, etc., etc.

SPÉCIALITÉ DE BOITES POUR BAPTÊME

Elles sont garnies de Dragées et de Pralines surfines, vendues au poids net, même prix qu'au détail.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Elle s'informa du nom de Lisbeth, du chemin exact de sa chaumière.

Les fiancés prirent enfin congé d'elle. En leur disant adieu, elle serra la main de Frantz et embrassa la jeune fille.

Quinze jours s'écoulèrent. Ils furent durs à passer. La lettre de M. de Questours était enfin parvenue. Joséphe connaissait assez l'âme de Maurice pour savoir quel serait son martyre et cependant de quelle hauteur il jugerait la situation. Pourtant, elle fut comme subjuguée, tant il éclatait de grandeur dans cet épanchement suprême, ce testament d'un amour condamné à mourir.

A genoux devant son crucifix, les mains jointes sur ce chef-d'œuvre de foi, de courage, de tendresse immolée, dont elle avait lu, relu, gravé chaque ligne dans son cœur, elle ne trouva qu'une parole :

— Je n'étais pas digne de lui!

Pourtant elle-même avait dit :

— C'est votre honneur qui nous sépare. Vous ne pouvez pas réclamer contre notre malheur.

Et Maurice ne réclamait pas. Elle s'éloignait parce qu'elle portait une tache à son front. Lui, parce que huit siècles avaient consacré sur

le sien la parité jalouse et les glorieuses fiertés d'une race. Tous deux obéissaient au devoir.

Ainsi tout était dit, achevé, consommé! L'adieu remplaçait la promesse. Entre ces deux vies destinées à s'unir, se dressait désormais, se dressait pour toujours, une barrière infranchissable, le pilori auquel le nom de Joséphe était attaché.

XVI

Cependant Joséphe n'oubliait pas les pauvres fiancés. Leurs intérêts, qu'elle avait voulu garder dans ses mains, étaient maintenant pour elle un dépôt sacré. Pour remplir la tâche qu'elle s'était donnée, elle n'avait pas un jour à perdre. Le retour à Plouédic s'entrevoit.

Elle fit donc, près de son grand-père, des ouvertures qui se changèrent bientôt en instances. Le vieillard se montra d'abord fort récalcitrant. Il s'agissait de fouiller jusqu'au fond de l'escarcelle et M. de Kerdu n'avait jamais aimé allonger les doigts démesurément. Heureusement, il était facilement séduit par toute question traitant d'agriculture. Peu à peu la saveur du sujet fit oublier l'amertume du moyen. Les bestiaux, même vus en hypothèse, devinrent leurs propres avocats. Et enfin, leur

gans et les lointains fuyants de la route de Saint-Gall. Ça et là, des peupliers lançaient sur le bleu du ciel leurs aiguilles frémissantes; quelques nuages roses couraient à l'horizon. Mais ce chemin, qui ne conduisait qu'à de pauvres chalets, ne renfermait ni étalages ni promeneurs. Joséphe dut s'orienter un peu au jugé et d'après les indications de la jeune brodeuse.

(A suivre.)

AVANT L'EXPOSITION

En famille :

— Enfin... peut-être réussirons-nous à marier notre fille à cette Exposition...
— Oui... mon ami... Mais ça ne nous a pas réussi en 1867 et 1878.

A Fouilly-les-Oies :

Depuis un an, des malheureux ont fait une cagnotte. Vingt sous par semaine... et le privilège racontera son voyage aux autres!

Restaurant du boulevard :

— Comme innovation, patron?
— Nous doublons les prix...
— Mais pour attirer le client!
— Nous diminuons les portions.

